

REGLEMENT OFFICIEL DU TOURNOI INTERGALACTIQUE D'EPRON 2019

Article 1 :

Tout participant doit être en règle auprès de la FFBaD, en particulier en ce qui concerne la licence et le contrôle médical. Le règlement du jeu est le Règlement Général des Compétitions (RGC), en vigueur auprès de la Fédération Française de Badminton. Il fera référence en cas de contestation auprès du juge-arbitre. Les joueurs de catégorie d'âge inférieure à la catégorie « minime » ne sont pas autorisés.

Article 2 : Tableaux, horaires et tarifs

Doubles Hommes et Doubles Dames : samedi 2 juin 2018 à partir de 8h.

Doubles Mixtes : dimanche 3 juin 2018 à partir de 8h.

Début des matchs à 8h30 durant les deux journées.

Un joueur peut s'inscrire sur deux tableaux. 1 tableau : 12 €; 2 tableaux : 17 €

Les inscriptions, avec le paiement correspondant, devront être envoyées par courrier au plus tard le vendredi 17 mai 2019 à l'adresse suivante :

Aurèle POIGNANT
61 Bvd du Général Vanier
14000 CAEN

Article 3 : Juge-arbitre et arbitrage

La Juge-arbitre est Karine DROULON.

Elle pourra prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement du tournoi, et pourra disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne se conformerait pas à un ou plusieurs points du règlement.

Les joueurs et coachs devront respecter les codes de conduite édictés par la FFBaD. Notamment, une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur sera exigée sur les terrains. Les matchs seront auto-arbitrés, cependant, en cas de contestation, un joueur pourra demander au juge-arbitre la désignation d'un arbitre.

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service et « faute » en cours de jeu.

Les finales seront si possible arbitrées.

Seul le représentant d'un club sera autorisé à poser réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne sera non recevable.

Article 4 : Séries

Les séries proposées sont les suivantes : R5-R6, D7-D8, D9-P-NC

Le CPPH de référence sera celui en vigueur le 17 mai 2019.

L'inscription d'une paire dans l'une de ces séries ne sera autorisée que si au moins l'un des joueurs de la paire a un classement immédiatement inférieur. Par exemple, une paire D7-D8 ne pourra s'inscrire qu'en D7- D8 ou R5-R6. L'inscription dans une série supérieure au classement des joueurs sera néanmoins dépendante du nombre d'inscrits dans cette série.

Tous les tableaux se dérouleront en POULES, puis en ELIMINATION DIRECTE. Pour le bon déroulement du tournoi et le respect du nombre de matchs maximum par joueur, l'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions (dans l'ordre d'arrivée des demandes, cachet de la poste faisant foi).

En accord avec la juge-arbitre, des regroupements de séries, des modifications de poules, de mode d'élimination pourront avoir lieu en fonction du nombre d'inscrits. L'organisateur se réserve également le droit d'annuler un tableau d'une série si celle-ci n'atteignait pas un minimum de 4 paires inscrites.

REGLEMENT OFFICIEL DU TOURNOI INTERGALACTIQUE D'EPRON 2019

Article 5 : Tirage au sort et convocations

Le tirage au sort aura lieu le mardi 21 mai 2019.

Les convocations seront envoyées par mail aux responsables de clubs et mises en ligne sur le site de l'ASE Badminton au plus tard le vendredi 24 mai 2019. Le logiciel de tournoi utilisé sera Badplus.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'inscription mal remplies seront supportées par le club en cause. Les joueurs devront impérativement utiliser la feuille d'inscription mise à disposition par l'organisateur.

Article 6 : Forfaits

Chaque participant doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (cf. RGC). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera les pièces justificatives au juge-arbitre au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition par tout moyen prouvant la date de réception.

En cas de forfait d'un joueur ou d'une paire, afin de permettre le bon déroulement du tournoi, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs ou paires inscrits sur liste d'attente.

Un forfait intervenu après le tirage au sort et avant le premier jour de la compétition pourra donner lieu à un remboursement uniquement si ce forfait est consécutif à une blessure. Un certificat médical devra être remis au plus tard le premier jour de la compétition. Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué après le jour du tirage au sort.

Article 7 : Pointage à l'arrivée des joueurs

Les horaires figurant sur les convocations seront donnés à titre indicatif. Tout joueur devra signaler sa présence à la table de marque au moins une demi-heure avant son premier match, et ce chaque jour de la compétition. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.

Article 8 : Appel des matchs

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes à partir de l'appel du match, test des volants compris.

Tout joueur non présent sur le terrain désigné, 5 minutes après l'appel de son match, pourra être disqualifié par la juge-arbitre, et ce quel que soit le stade de la compétition.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tout le matériel nécessaire à son match.

Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs ou coaches pendant les périodes où le coaching est autorisé, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes, la juge-arbitre et le staff médical sur autorisation du juge-arbitre.

L'accès se fera avec des chaussures propres et non marquantes.

Article 9 : Volants

Les volants plumes seront utilisés dans toutes les séries, à charge égale entre les joueurs. Toutefois, les volants plastiques seront autorisés dans la série D9-P-NC. Si les deux paires ne sont pas d'accord, les volants plumes seront utilisés mais seront fournis par la paire qui le demande.

Volants officiels retenus en cas de désaccord : RSL N°3 (plumes).

REGLEMENT OFFICIEL DU TOURNOI INTERGALACTIQUE D'EPRON 2019

Article 10 : Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits sur cette liste à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au juge-arbitre.

Article 11 : Droit à l'image

Chaque participant au tournoi autorise l'ASE Badminton à utiliser sur ses supports de communication, son site internet et/ou sa page Facebook toute photo qui pourrait être prise au cours du tournoi, sans avoir à en demander l'accord aux personnes concernées.

Article 12 : Commodités

La salle est ouverte au public pendant la durée du tournoi. Il est prudent de ne pas laisser d'objet à la convoitise d'éventuels amateurs, surtout dans les vestiaires. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un espace de restauration sera assuré par l'ASE Badminton tout au long du tournoi.

Des sacs poubelle (normaux et recyclables), seront mis en place par les organisateurs. Pour la propreté du gymnase, nous demanderons aux joueurs et accompagnateurs de bien vouloir jeter leurs déchets dans les sacs appropriés.